DEPARTEMENT DE LA SAVOIE - COMMUNE DE COHENNOZ

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL en date du 25 juillet 2023

Nombre de conseillers : *En exercice : 10* *Présents : 6* *Excusés : 3* *Absents : 1* *Votants : 9* *Date de la convocation : 18/07/2023*	*L'an deux mille vingt-trois, le vingt-cinq juillet à 19 heures 30, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Christian EXCOFFON, 1er Adjoint.* *Présents : Christian EXCOFFON, Jean-Luc REBORD, Denis BOURGEOIS-ROMAIN, Dominique TEYPAZ, Thierry TEYPAZ, Gérard VIALLIS.* *Excusés : Jacky MARIN-LAMELLET pouvoir donné à Christian EXCOFFON, Laëtitia SOCQUET-JUGLARD pouvoir donné à Gérard VIALLIS, Jean-Loup MARTIN pouvoir donné à Thierry TEYPAZ* *Absent : Jérémie MONGELLAZ* *A été élu secrétaire de séance : Thierry TEYPAZ*

Délibération n° 2023-D34 – Convention de participation financière de la commune de Cohennoz aux frais engagés par la commune de Crest-Voland.

Monsieur Christian EXCOFFON, 1er adjoint, rappelle au Conseil Municipal que la commune de Crest-Voland dispose de nombreux services (école, cantine, accueil périscolaire) dont bénéficie la commune de Cohennoz. En tant que commune touristique elle engage également des démarches et organise de nombreux évènements à l'échelle de la station de Crest-Voland Cohennoz et finance l'ensemble de ces frais.
Pour solliciter le remboursement de ces frais auprès de la commune, il convient d'établir une convention afin de déterminer les modalités de versement, par la commune, de la contribution aux frais engagés par la commune de Crest-Voland.

Il donne lecture du projet de convention qui prévoit la règle de répartition suivante :

- Service à la population (frais de scolarité, cantine, accueil périscolaire) au prorata du nombre d'élèves domiciliés sur la commune de Cohennoz et scolarisés pour toute ou partie de l'année scolaire.
- Démarches et événements touristiques : au prorata de la population DGF de l'année N.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés *(9 voix pour) :*

- **Approuve** la convention de participation financière de la commune de Cohennoz aux frais engagés par la commune de Crest-Voland, suivant la clef de répartition telle que prévue ci-dessus,

- **Dit** que la présente convention prendra effet au 1er janvier 2023,

- **Autorise** le maire ou son représentant à signer cette convention et toute pièce afférente et à régler les participations demandées des instances concernées.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
073-217300888-20230725-2023D34-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 27/07/2023
Affichage : 27/07/2023

Pour le Maire empêché
Le 1er adjoint
Christian EXCOFFON

Ainsi délibéré en séance, le jour, mois et an susdits.
Pour extrait certifiée conforme et exécutoire.

MAIRIE DE COHENNOZ (Savoie)